

tain nombre de matières essentielles, dans le dessein de conserver les approvisionnements que possède le pays. Il exige aussi la délivrance de permis pour l'exportation d'une grande variété de matières et denrées d'importance stratégique dont l'exportation, du point de vue de la sécurité, pourrait présenter certains dangers. A cet égard, nous collaborons avec les États-Unis en incluant dans la liste des denrées dont l'exportation nécessite un permis, tous les produits assujétis, là-bas, au contrôle des exportations vers tout pays sauf le Canada. Les restrictions imposées par les États-Unis à l'exportation n'ont jamais joué contre le Canada et je ne crois pas que les États-Unis soient jamais fondés à les lui appliquer.

Avant de quitter le chapitre des matériaux stratégiques, j'aimerais m'arrêter un instant au stockage et à la production anticipée de matériel de défense. Les commandes passées pour du matériel-clef visent d'importants stocks d'explosifs de façon à assurer que l'exécution des programmes de production de munitions ne sera pas retardée après que nos arsenaux auront commencé à produire des munitions de type américain. On est à acheter du tissu destiné à la fabrication d'uniformes. Nous avons poursuivi la réalisation d'un programme, modeste mais suffisant, dans le dessein de nous procurer certains matériaux stratégiques difficiles à obtenir au Canada. En ce qui concerne le caoutchouc synthétique la *Polymer Corporation*, société d'État, a entrepris d'importants travaux d'agrandissement à Sarnia. Il faudra pour cela des immobilisations de l'ordre de sept millions, ce qui doit permettre à la société de relever d'environ 25 p. 100 sa production annuelle. De 55,000 à 60,000 tonnes qu'elle est actuellement, elle passera à 70,000 ou 75,000 tonnes. L'*Eldorado Mining and Refining Ltd.* augmente aussi sa capacité de production d'uranium dans la région de Gold Fields, dans le nord de la Saskatchewan.

Le Conseil national de recherches qui, pendant la deuxième Grande Guerre, a joué un rôle si important dans la production des munitions, s'apprête à reprendre une œuvre analogue. Sous sa direction on est à aménager un nouveau réacteur atomique, plus gros que le premier et qui servira à produire des quantités industrielles de plutonium.

C'est en collaboration étroite avec tous ses alliés de l'OTAN et plus particulièrement les États-Unis que le Canada est à veiller à la réalisation de son programme de matériel de guerre. Depuis que les forces armées ont décidé d'adopter certains modèles de matériel américain, notre collaboration avec les États-Unis a pris plus d'importance. Soit dit en pas-

[Le très hon. M. Howe.]

sant, je puis annoncer que les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et le Canada ont constitué un comité de l'OTAN chargé d'arrêter les modèles d'armes réglementaires que devront adopter les pays membres.

Les honorables députés se souviendront des dispositions remarquables et bien efficaces prises au cours de la guerre en vue d'assurer une meilleure collaboration économique entre les États-Unis et le Canada pendant la deuxième Grande Guerre. Ces dispositions constituent un hommage impérissable à l'admirable prévoyance de deux grands hommes d'État: le président Franklin D. Roosevelt et notre premier ministre M. Mackenzie King.

Ayant de nouveau à faire face à un danger commun et à s'unir pour la défense de la même cause, nos deux gouvernements, le 26 octobre dernier, ont arrêté les termes d'une déclaration de principes sur la collaboration économique. Tous ici connaissent sans doute les grandes lignes de cette déclaration, mais son importance historique est telle qu'il convient, je pense, de la consigner *in extenso* au compte rendu. En voici le texte:

#### Déclaration de principes

Les États-Unis et le Canada ont réalisé, pendant et depuis la seconde guerre mondiale, un haut degré de coopération dans le domaine de la mobilisation industrielle, grâce à l'application des principes contenus dans l'Accord de Hyde-Park de 1941, grâce aussi au prolongement des idées qu'il renferme dans la période d'après-guerre et, plus récemment, au travail du Comité canado-américain d'organisation de la mobilisation industrielle. Dans l'intérêt de notre sécurité mutuelle et en vue d'aider les deux gouvernements à remplir les obligations qu'ils ont contractées en vertu de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord, il importe, semble-t-il, d'élargir encore ce champ d'action commun. Il est convenu en conséquence que les deux Gouvernements coopéreront sous tous les rapports possibles, et dans le cadre de leurs pouvoirs exécutifs respectifs, en vue de coordonner les efforts économiques des deux pays pour la défense commune et d'utiliser la production et les ressources des deux pays de manière à obtenir l'ensemble des résultats les plus avantageux.

Afin de faciliter la réalisation de ces objectifs, on a établi les principes suivants:

1. En vue de porter à son plus haut point la production des articles essentiels à la défense commune, les deux pays dresseront un programme coordonné embrassant le triple chapitre des besoins, de la production et de l'approvisionnement.
2. A cette fin, les deux pays institueront toute réglementation coordonnée qui sera nécessaire pour la répartition des matières premières et des fournitures dont il y a rareté.
3. Les réglementations extraordinaires ainsi instituées aux États-Unis et au Canada devront avoir des objectifs mutuellement compatibles et être conçues et administrées de manière à produire des effets comparables dans chaque pays. On devra, dans toute la mesure du possible, procéder à des